



CAJ/73/11
ORIGINAL : anglais
DATE : 18 octobre 2017

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-treizième session
Genève, 25 octobre 2016

COMPTE RENDU

adopté par le Comité administratif et juridique

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

Ouverture de la session

- *1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante-treizième session à Genève le 25 octobre 2016, sous la présidence de M. Martin Ekvad (Union européenne).
- *2. Le président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
- *3. Le président fait savoir que le Kenya, qui était membre de l'Union depuis le 13 mai 1999, a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 11 avril 2016 et qu'il est, depuis le 11 mai 2016, lié par cet acte.
- *4. Le président confirme que le compte rendu de la soixante-douzième session du CAJ tenue à Genève les 26 et 27 octobre 2015 (document CAJ/72/10) a été approuvé par correspondance et qu'il est disponible sur le site Web de l'UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

- *5. Le CAJ adopte le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document CAJ/73/1 Rev.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique

- *6. Le CAJ examine le document CAJ/73/7 et prend note des faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique.

* L'astérisque précédant le numéro du paragraphe indique que le texte est reproduit du Compte rendu des conclusions (document CAJ/73/10).

Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV

*7. Le CAJ examine les documents CAJ/73/2, UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7 et UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6.

Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)

*8. Le CAJ approuve les modifications suivantes du document "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (révision) (document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7) :

| | |
|---------------------|--|
| Paragraphe 20 et 21 | <p>Ne pas conserver les paragraphes biffés reproduits ci-dessous qui figurent dans le document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7</p> <p>20. Un autre moyen indirect d'obtenir une variété essentiellement dérivée à partir d'une variété initiale pourrait être par utilisation d'une variété hybride afin d'obtenir une variété essentiellement dérivée d'une des lignées parentales de la variété hybride.</p> <p>21. L'utilisation de données moléculaires prélevées sur une variété initiale, aux fins de la sélection de géotypes provenant d'une population principalement liée à la variété initiale, pour produire une variété se manifestant par une expression phénotypique semblable des caractères essentiels, peut indiquer une dérivation principale si la variété satisfait à la définition énoncée à l'article 14.5)b).</p> |
|---------------------|--|

*9. Le CAJ convient que, sous réserve des modifications indiquées au paragraphe 8, un projet de "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (révision) établi sur la base du document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7 (document UPOV/EXN/EDV/2) sera présenté au Conseil pour adoption à sa trente-quatrième session extraordinaire en avril 2017.

*10. Le CAJ examine les questions visées dans les paragraphes ci-après en rapport avec ses travaux futurs sur les variétés essentiellement dérivées.

*11. Le CAJ examine la proposition conjointe de l'International Seed Federation et de la European Seed Association pour les paragraphes 20 et 21 du document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7, ainsi que l'observation reçue de la délégation de la Fédération de Russie qui est reproduite au paragraphe 11 du document CAJ/73/2.

*12. Le CAJ reconnaît qu'il serait utile de préciser la proposition conjointe de l'ISF et de l'ESA et il convient de poursuivre l'examen de cette question à sa soixante-quatorzième session en vue de donner des conseils dans une future version révisée du document UPOV/EXN/EDV.

*13. Le CAJ prend note des observations formulées par la Fédération de Russie sur le document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 7 qui ont été communiquées aux membres du CAJ le 24 octobre 2016. Il convient d'examiner les éléments pertinents de ces observations à sa soixante-quatorzième session, en vue de donner des conseils dans une future version révisée du document UPOV/EXN/EDV.

*14. Le CAJ note qu'une réunion entre le Bureau de l'Union et la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA), l'ISF et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a été provisoirement prévue pour le premier trimestre de 2017 en vue d'étudier le rôle que l'UPOV pourrait jouer dans les mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges pour les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées, y compris la mise à disposition d'experts concernant les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées, comme indiqué aux paragraphes 14 et 15 du document CAJ/73/2.

Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV

*15. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant le document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6 "Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV", survenus à la quatre-vingt-onzième session du Comité consultatif et à la trente-troisième session extraordinaire du Conseil

qui se sont tenues à Genève le 17 mars 2016, comme indiqué aux paragraphes 20 et 21 du document CAJ/73/2.

*16. Le CAJ note que le “Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV” s’est tenu à Genève le 24 octobre 2016 et prend note du rapport sur l’allocution de clôture prononcée au séminaire par M. Martin Ekvad, président du CAJ (reproduite à l’annexe II du présent document). Le CAJ note que le compte rendu du séminaire contiendra un avant-propos du président du CAJ reprenant son allocution de clôture.

*17. Le CAJ approuve les modifications ci-après du document “Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6) :

~~“FACTEURS QUI POURRAIENT ÊTRE~~ ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE S’AGISSANT DU MATÉRIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION

“La Convention UPOV ne donne pas de définition du “matériel de reproduction ou de multiplication”. Le matériel de reproduction ou de multiplication couvre le matériel de reproduction ou de multiplication végétative. On trouvera ci-après des exemples non exhaustifs de facteurs qui ont été examinés par les membres de l’Union quant à la question de savoir si le matériel est du matériel de reproduction ou de multiplication. Ces facteurs doivent être examinés dans le contexte de chaque membre de l’Union et des circonstances particulières.

“[...]”

“ii) indiquer si le matériel a été ou peut être utilisé pour reproduire ou multiplier la variété;

“iii) indiquer si le matériel peut produire des plantes entières de la variété ~~et est effectivement utilisé à des fins de reproduction ou de multiplication;~~

“[...]”

L’UPOV a organisé un “Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention” à Genève le 24 octobre 2016. Le compte rendu du séminaire est disponible à l’adresse http://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=73.

*18. Le CAJ convient que, sous réserve des modifications indiquées au paragraphe 17, un projet de “Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV” établi sur la base du document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 6 (document UPOV/EXN/PPM/1) sera présenté au Conseil pour adoption à sa trente-quatrième session extraordinaire en avril 2017.

Révision éventuelle du document UPOV/EXN/CAL/1 “Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l’autorisation de l’obtenteur à l’égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV”

*19. Le CAJ examine la demande de la Fédération de Russie concernant une révision éventuelle des notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l’autorisation de l’obtenteur à l’égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/CAL/1) et demande au Bureau de l’Union d’adresser au CAJ une circulaire contenant les propositions de la Fédération de Russie et invitant les membres du comité à soumettre des propositions supplémentaires de révision du document UPOV/EXN/CAL/1. Les réponses à la circulaire seront examinées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session. Le CAJ décidera alors de lancer ou non le processus de révision du document UPOV/EXN/CAL/1.

Révision éventuelle du document UPOV/EXN/PRP/2 “Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV”

*20. Le CAJ examine la demande de la Fédération de Russie concernant une révision des notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/PRP/2) et demande au Bureau de l’Union d’adresser au CAJ une circulaire contenant les propositions de la Fédération de Russie et invitant les membres du comité à soumettre des propositions supplémentaires de révision du document UPOV/EXN/PRP/2. Les réponses à la circulaire seront examinées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session. Le CAJ décidera alors de lancer ou non le processus de révision du document UPOV/EXN/PRP/2.

Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)

*21. Le CAJ convient de continuer de reporter l'élaboration d'un projet de révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (révision) (document UPOV/INF/5/1 Draft 1) en attendant l'avancement des travaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (voir le document CAJ/73/4 "Formulaire de demande électronique").

*22. Le CAJ prend note du compte rendu des délibérations de la cinquante-deuxième session du TC sur les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, comme indiqué au paragraphe 37 du document CAJ/73/2.

*23. Le CAJ convient d'examiner le programme d'élaboration de matériel d'information au moment des débats sur le calendrier des sessions du CAJ, au titre du point "Programme de la soixante-quatorzième session", comme indiqué au paragraphe 39 du document CAJ/73/2.

Dénominations variétales

*24. Le CAJ examine le document CAJ/73/3.

*25. Le CAJ prend note des travaux du Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG-DEN) concernant la révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV".

*26. Le CAJ note que la France, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas ont formulé des observations au sujet du document UPOV/INF/12/6 Draft 1 qui seront examinées par le WG-DEN à sa deuxième réunion.

*27. Le CAJ prend note des travaux du WG-DEN concernant la possibilité d'élaborer un outil de recherche de l'UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale.

*28. Le CAJ prend note des travaux accomplis par le WG-DEN au sujet de l'élargissement du contenu de la base de données PLUTO.

*29. Le CAJ note que la prochaine réunion du WG-DEN se tiendra à Genève le 25 octobre 2016.

Informations et bases de données*Formulaire de demande électronique de l'UPOV (EAF)*

*30. Le CAJ examine le document CAJ/73/4 et écoute un rapport verbal du secrétaire général adjoint sur la huitième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (EAF/8) tenue à Genève le 24 octobre 2016; ledit rapport est résumé ci-dessous.

*31. Le CAJ note que, lors de la huitième réunion EAF, il a été convenu que la version 2 du prototype de formulaire de dépôt électronique des demandes (PV2) avait démontré la faisabilité du projet. Le CAJ souscrit aux propositions ci-après, formulées lors de cette huitième réunion.

Validation du prototype

- a) La version 2 du prototype de formulaire de demande électronique (PV2) avait démontré la faisabilité du projet.
- b) La PV2 répond aux attentes concernant un système permettant aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir les données relatives aux demandes et de réutiliser les données transmises.
- c) La PV2 devrait servir de base pour le lancement d'un système opérationnel.

*Langues**Questions*

- d) Tous les éléments (questions) du formulaire électronique seront disponibles en français, allemand, anglais et espagnol. Tous les éléments (questions) seront mis à disposition dans

d'autres langues, assortis d'un avertissement approprié, si les membres participants de l'Union en fournissent la traduction.

Réponses

- e) Il sera demandé aux utilisateurs de fournir des renseignements (réponses) dans une langue acceptée par le service de protection des obtentions végétales concerné; cette langue sera indiquée dans le formulaire.

Paie ment

- f) Le formulaire de demande électronique n'aurait pas d'incidence sur les taxes perçues pour chaque demande par les services de protection des obtentions végétales.
- g) Le paiement de la taxe de dépôt sera effectué directement par le déposant auprès du service de protection des obtentions végétales concerné, sauf disposition contraire convenue avec le Bureau de l'Union. Toutefois, le cas échéant, les taxes de dépôt pourront être perçues via le système de formulaire de demande électronique et distribuées aux services de protection des obtentions végétales concernés dans un format et une monnaie qu'ils acceptent.
- h) Le coût du formulaire de demande électronique sera réparti comme suit :
 - 150 francs suisses pour les demandes soumises en 2017-2018;
 - 250 francs suisses pour les demandes soumises à partir de 2019.

Ajout de nouvelles plantes

- i) Lancer le formulaire de demande électronique le 9 janvier 2017 pour le rosier, le soja, la laitue, les variétés de pomme et la pomme de terre.
- j) Fournir à la prochaine réunion EAF des informations plus détaillées sur les différentes méthodes permettant d'ajouter de nouvelles plantes ou espèces dans le système :
 - questionnaire technique personnalisé;
 - questionnaire technique fondé sur les principes directeurs d'examen de l'UPOV;
 - questionnaire technique général.
- k) À la neuvième réunion EAF prévue en avril 2017, établir une liste de priorité pour les nouvelles plantes ou espèces à ajouter.

Liste officielle des variétés

- l) Examiner s'il conviendrait d'inclure des informations aux fins de la liste officielle des variétés dans le formulaire de demande électronique à la prochaine réunion EAF (EAF/9 en avril 2017).

Mandat

- m) Finaliser un document détaillé expliquant le "Mandat" avec les membres participants et l'OMPI, sur la base suivante :
 - i) données relatives aux demandes à transmettre au service sélectionné après le dépôt, sans attendre la confirmation du paiement du montant correspondant au formulaire de demande électronique et de la taxe de dépôt (le cas échéant);
 - ii) si le paiement par virement bancaire n'est pas reçu dans les 45 jours suivant le dépôt de la demande, un rappel sera adressé par le Département des finances de l'UPOV et de l'OMPI;
 - iii) montants correspondant au paiement des taxes de dépôt par carte de crédit à examiner avec les offices de protection des obtentions végétales sur une base bilatérale;
 - iv) taxes individuelles des services à redistribuer aux offices de protection des obtentions végétales, sur la base des paiements requis (le cas échéant);
 - v) les transferts de paiement peuvent prendre un peu de temps en fonction de la méthode de paiement choisie (carte de crédit ou virement bancaire).

Participation au lancement du formulaire de demande électronique

*32. Le CAJ note que chacun des services participant à la PV2 devrait, s'il souhaite contribuer au projet de formulaire de demande électronique dès le lancement, en informer le Bureau de l'Union d'ici le 11 novembre 2016 et fournir les renseignements requis, notamment :

- les plantes à prendre en considération dans le formulaire de demande électronique (sur les cinq plantes utilisées dans la PV2);
- les devises acceptées;
- la méthode de paiement (directement ou par l'intermédiaire de l'UPOV);
- les coordonnées bancaires (le cas échéant);
- tout autre renseignement requis et manquant (voir le Wiki);
- l'acceptation de procéder à des essais du système durant la période d'essai préalable au lancement (novembre-décembre 2016).

*33. Le CAJ note également que des guides de l'utilisateur destinés aux obtenteurs et aux offices de protection des obtentions végétales seront mis à disposition en ligne en français, allemand, anglais et espagnol, ainsi que dans d'autres langues. Le Bureau de l'Union établira à l'intention des offices de protection des obtentions végétales et des utilisateurs les programmes ci-après, en consultation avec les membres participants :

- un programme de formation (y compris des sessions en ligne et des séminaires sur le Web);
- un programme d'aide aux utilisateurs et des dispositions en matière d'entretien courant;
- un programme de publicité concernant la disponibilité du système.

*34. Le CAJ note que la possibilité d'adopter le nom "Formulaire de demande en ligne" sera examinée à la neuvième réunion EAF.

*35. Le CAJ convient de proposer, sous réserve de l'approbation du Comité consultatif, que le Conseil approuve la date du 9 janvier 2017 pour le lancement du formulaire de demande électronique, à sa cinquantième session ordinaire prévue à Genève le 28 octobre 2016.

*36. Les participants de la réunion EAF ont décidé que leur prochaine réunion (EAF/9) se tiendrait à Genève le mercredi 5 avril 2017.

Bases de données d'information de l'UPOV

*37. Le CAJ examine le document CAJ/73/5.

Faits nouveaux concernant les codes UPOV

*38. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant les codes UPOV, présentés au paragraphe 8 du document CAJ/73/5.

*39. Le CAJ note que le TC, à sa cinquante-deuxième session, est convenu d'inviter l'Union européenne à présenter une proposition aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2016, afin de revoir le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant les codes UPOV pour les genres ou espèces hybrides, comme indiqué au paragraphe 10 du document CAJ/73/5.

Base de données PLUTO

*40. Le CAJ

a) prend note de la synthèse des contributions à la base de données PLUTO de 2013 à 2015 et de l'état actuel des données apportées par les membres de l'Union, qui figure à l'annexe du document CAJ/73/5,

b) note que le WG-DEN, à sa première réunion, est convenu de reporter à sa deuxième réunion, ou à une réunion ultérieure, l'examen des questions relatives à l'éventuel élargissement du contenu de la base de données PLUTO en vue d'inclure toutes les variétés reconnues, y compris celles qui n'ont pas été ou qui ne sont plus enregistrées ou protégées, dans le document UPOV/WG-DEN/1/4 "Expansion of the Content of the PLUTO database",

c) note que le WG-DEN, à sa première réunion, est convenu de reporter à sa deuxième réunion, ou à une réunion ultérieure, l'examen de la proposition consistant à accepter des accents et des caractères spéciaux dans les dénominations proposées dans la base de données PLUTO, dans le document UPOV/WG-DEN/1/4 "Expansion of the Content of the PLUTO database" et

d) note qu'il est rendu compte des questions concernant un outil de recherche de l'UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale, les termes non acceptables à des fins de dénomination variétale et la révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" dans le document CAJ/72/3 "Dénominations variétales".

Échange et utilisation de logiciels et d'équipements

*41. Le CAJ examine les documents CAJ/73/6, UPOV/INF/16/6 Draft 1 et UPOV/INF/22/3 Draft 1.

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision)

*42. Le CAJ note que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire, a adopté la révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" (document UPOV/INF/16/5) sur la base du document UPOV/INF/16/5 Draft 1.

*43. Le CAJ

a) note que la République de Moldova peut, le cas échéant, proposer de fournir des explications à la trente-cinquième session du TWC sur le logiciel à inclure dans un projet de document UPOV/INF/16 et

b) note que, sous réserve d'une recommandation positive du TWC et de l'accord du TC et du CAJ en 2017, un projet de document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" contenant le logiciel proposé pour inclusion par la République de Moldova sera présenté au Conseil pour adoption.

*44. Le CAJ approuve la proposition de révision du document UPOV/INF/16/5 concernant l'inclusion de renseignements sur l'utilisation des logiciels par les membres de l'Union, comme indiqué à l'annexe I du document CAJ/73/6 (voir le document UPOV/INF/16/6 Draft 1).

*45. Le CAJ convient qu'un projet de document UPOV/INF/16/6 "Logiciels échangeables" sera présenté au Conseil pour adoption à sa cinquantième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 28 octobre 2016.

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union

*46. Le CAJ note que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire, a adopté le document UPOV/INF/22/2 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" sur la base du document UPOV/INF/22/2 Draft 1.

*47. Le CAJ examine les renseignements figurant dans l'annexe II du document CAJ/73/6 en vue de leur inclusion dans le document UPOV/INF/22 (voir le document UPOV/INF/22/3 Draft 1).

*48. Le CAJ convient qu'un projet de document UPOV/INF/22 concernant les logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union sera présenté au Conseil pour adoption à sa cinquantième session ordinaire qui se tiendra le 28 octobre 2016.

Documents TGP

*49. Le CAJ examine les documents CAJ/73/8, TGP/7/5 Draft 1 et TGP/8/3 Draft 1.

Documents soumis au CAJ pour examen

*50. Le CAJ approuve les propositions de révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", comme indiqué dans le document TGP/7/5 Draft 1, et du document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", comme indiqué dans le document TGP/8/3 Draft 1.

*51. Le CAJ note que le Conseil, à sa cinquantième session ordinaire, sera invité à examiner, aux fins d'adoption, les propositions de révision des documents TGP/7 et TGP/8, telles qu'elles figurent

respectivement dans les documents TGP/7/5 Draft 1 et TGP/8/3 Draft 1, et qu'un compte rendu des observations formulées sur ces documents par le CAJ à sa soixante-treizième session sera présenté au Conseil à sa cinquantième session ordinaire.

*52. Le CAJ note que, parallèlement à l'adoption des documents TGP révisés, le Conseil sera invité, à sa cinquantième session ordinaire, à adopter une version révisée du document TGP/0 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" (document TGP/0/9), sur la base du document TGP/0/9 Draft 1.

Programme d'élaboration des documents TGP

*53. Le CAJ approuve le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il figure dans l'annexe du document CAJ/73/8.

Techniques moléculaires

*54. Le CAJ examine le document CAJ/73/9.

*55. Le CAJ prendre note des faits nouveaux survenus au sein du BMT, comme indiqué aux paragraphes 6 à 9 du document CAJ/73/9.

*56. Le CAJ note que les faits nouveaux concernant l'Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires seront examinés par le TC à sa cinquante-troisième session, comme indiqué aux paragraphes 11 à 19 du document CAJ/73/9.

*57. Le CAJ approuve le projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV au regard de l'utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 22 du document CAJ/73/9.

*58. Le CAJ note que le projet de questions et réponses concernant les informations sur la situation à l'UPOV sera présenté au Conseil pour adoption à sa cinquantième session ordinaire, qui se tiendra le 28 octobre 2016.

Programme de la soixante-quatorzième session

*59. Le programme ci-après est approuvé pour la soixante-quatorzième session du CAJ et le comité estime qu'il pourrait être traité lors d'une session prévue les 23 et 24 octobre 2017.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV
 - a) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (révision)
 - b) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/CAL/1 "Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV"
 - c) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/PRP/2 "Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV"
 - d) Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)
4. Dénominations variétales

5. Informations et bases de données
 - a) Formulaire de demande électronique de l'UPOV (EAF)
 - b) Bases de données d'information de l'UPOV
 - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Programme de la soixante-quinzième session
9. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
10. Clôture de la session

60. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the Members /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Barbara SOHNEMANN (Frau), Justiziarin, Leiterin, Rechtsangelegenheiten, Sortenverwaltung, Gebühren,
Bundessortenamt, Hannover
(e-mail: barbara.sohnemann@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Raimundo LAVIGNOLLE, Presidente del Directorio, Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca, Ministerio
de Economía, Buenos Aires
(e-mail: rlavignolle@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos Fitogenéticos, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Buenos Aires
(e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE, Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA, Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director of DUS Testing, State Inspection for Testing and Protection of
Plant Varieties, Minsk
(e-mail: tatianasort@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and
Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Ricardo ZANATTA MACHADO, Fiscal Federal Agropecuário, Coordenador do SNPC, Serviço Nacional de
Proteção de Cultivares (SNPC), Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília, D.F.
(e-mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

Adriana SOUZA DE SIQUEIRA (Ms.), Permanent Mission of Brazil to the United Nations Office, Geneva

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA),
Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Bryan HARVEY, Professor Emeritus, Plant Sciences Department, University of Saskatchewan, Saskatoon
(e-mail: bryan.harvey@usask.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Natalia SOTOMAYOR CABRERA (Ms.), Legal Advisor, Oficina de Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA),
Santiago de Chile
(e-mail: nsotomayor@odepa.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Wenjun CHEN, Project Officer, State Intellectual Property Office, Beijing
(e-mail: chenwenjun@sipo.gov.cn)

Faji HUANG, Officer, Office for the Protection of New Plant Varieties, State Forestry Administration, Beijing
(e-mail: huangfaji@sina.com)

Yang YANG (Ms.), Plant Variety Protection Examiner, Division of New Plant Variety Protection, Development Center for Science and Technology, Ministry of Agriculture, Ministry of Agriculture, Beijing
(e-mail: yangyang@agri.gov.cn)

Chuanhong ZHANG (Ms.), Associate Professor, Research Institute of Forestry, Chinese Academy of Forestry, Beijing
(e-mail: zhangchenator@163.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá D.C.
(e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ivana BULAJIĆ (Ms.), Head of Plant Health Service, Directorate for Food Quality and Fitosanitary Policy, Ministry of Agriculture, Zagreb
(e-mail: ivana.bulajic@mps.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Kristine Bech KLINDT (Ms.), Special Consultant, Ministry of Environment and Food of Denmark, The Danish AgriFish Agency, Copenhagen
(e-mail: krba@naturerhverv.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

José Antonio SOBRINO MATÉ, Jefe de área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (MAGRAMA), SG. Medios de Producción y OEVV, Madrid
(e-mail: jasobrinom@magrama.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Rural Affairs, Tallinn
(e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

Kristiina DIGRYTE (Ms.), Adviser, Plant Health Department, Tallinn
(e-mail: kristiina.digryte@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Christian HANNON, Patent Attorney, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Ismail MERZHOEV, Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: gossort@gossort.com)

Yury A. ROGOVSKIY, Head, Methodology and International Cooperation Department, Candidate of Agricultural Sciences, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: yrogovskij@yandex.ru)

Nataliya NOVOSELOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: n.novoselova13@mail.ru)

Antonina TRETINNIKOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: tretinnikova@mail.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tarja Päivikki HIETARANTA (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food and Safety Authority (EVIRA), Loimaa
(e-mail: tarja.hietaranta@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Virginie BERTOUX (Ms.), Responsable / Head, Instance nationale des obtentions végétales (INOV), INOV-GEVES, Beaucauzé
(e-mail: virginie.bertoux@geves.fr)

Yvane MERESSE, Responsable juridique / Legal Expert, Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucauzé
(e-mail: yvane.meresse@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Krisztina KOVÁCS (Ms.), Head, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
(e-mail: krisztina.kovacs@hipo.gov.hu)

Katalin MIKLÓ (Ms.), Deputy Head, Patent Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
(e-mail: katalin.miklo@hipo.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, Food and Marine, National Crop Evaluation Centre, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare
(e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Katsumi YAMAGUCHI, Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: katsumi_yamaguchi130@maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: kenji_numaguchi760@maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Simon Mucheru MAINA, Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: smaina@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Daiga BAJALE (Ms.), Senior Officer, Seed Control Department, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, State Plant Protection Service, Riga
(e-mail: daiga.bajale@vaad.gov.lv)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Rasa ZUIKIENÉ (Ms.), Deputy Head of the plant variety division, State Plant Service under the Ministry of Agriculture, Vilnius
(e-mail: rasa.zuikiene@vatzum.lt)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Ms.), Chargée de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité de Produits Alimentaires, Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Federico SAAVEDRA, Assistant, Misión Permanente de México ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, National Approvals, Norwegian Food Safety Authority, Brumunddal
(e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Marianne SMITH (Ms.), Senior Advisor, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Oslo
(e-mail: marianne.smith@lmd.dep.no)

Martin GARFJELL, Legal Advisor, Norwegian Food Safety Authority, As
(e-mail: Martin.garfjell@mattilsynet.no)

Elin Cecilie RANUM, Advisor, Oslo
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner for Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMAN / OMÁN

Hamoud Darwish AL-HASANI, Director General of Agriculture and Livestock Research, Ministry of Agriculture and Fisheries, Muscat
(e-mail: research@omantel.net.om)

Mohammed AL-BALUSHI, First Secretary, Permanent Mission of the Sultanate of Oman to the United Nations Office, Geneva
(E-mail: mission.oman@ties.itu.int)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) /
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) /
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) /
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Juliette AYITE DOUMATEY (Mme), Directeur Général Adjoint, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: ayijuliette@gmail.com)

Dosso MÉMASSI, Directeur, Département de la protection de la propriété industrielle, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: dossomemassi59@gmail.com)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Dólia Melania GARCETE G. (Sra.), Directora, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Asunción
(e-mail: dolia.garcete@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, The Hague
(e-mail: m.valstar@minez.nl)

Louisa VAN VLOTEN-DOTING (Ms.), Chairperson, Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Roelofarendsveen
(e-mail: lous.thuis@planet.nl)

Kees Jan GROENEWOUD, Secretary, Board for Plant Variety (Raad voor Plantenrassen), Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: c.j.a.groenewoud@naktuinbouw.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN, Head of Variety Testing Department, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

Bert SCHOLTE, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: bertscholte@hotmail.com)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: e.gacek@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Jino YOO, Deputy Director, Senior Examiner, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon Metropolitan City
(e-mail: jino0524@kipo.go.kr)

Eunhee SOH (Ms.), Deputy Director, Senior Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Seobu Office, Jeonllabuk-do
(e-mail: eunhee.soh@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Head, Patents Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Daniel JUREČKA, Director, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, Dar es Salaam
(e-mail: ngwedi@yahoo.com)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMĂNIEN / RUMANIA

Cristian Irinel MOCANU, Head of Legal Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Bucharest
(e-mail: irinel_mocanu@istis.ro)

Aura Giorgiana MINDRUTA (Ms.), Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Head of Varieties and Seeds, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: andrew.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/
Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture
(ÚKSÚP), Nitra

(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

Luba GASPAROVÁ (Ms.), Senior Officer, Deputy of the National Coordinator for the Cooperation of the
Slovak Republic with UPOV, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (UKSUP), Bratislava

(e-mail: Luba.Gasparova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Olof JOHANSSON, Head, Plant and Environment Department, Swedish Board of Agriculture, Jönköping

(e-mail: olof.johansson@jordbruksverket.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Federal Office for Agriculture
FOAG, Bern

(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Fachbereich Recht und Verfahren, Bundesamt für Landwirtschaft, Bern

(e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Fatma Chiha BELGAROU (Mme), Ingénieur en chef, Sous-directeur des semences et plants, Direction
Générale de la Protection et Contrôle de la Qualité des produits Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des
Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis

(e-mail: fatmachiha@yahoo.fr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/
Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture
(ÚKSÚP), Nitra

(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Unit G1, Plant Health, Directorate General for Health and Food
Safety (DG SANCO), European Commission, Brussels

(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Martin EKVAD, President, Community Plant Variety Office (CPVO), European Union, Angers

(e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

Francesco MATTINA, Head of Legal Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers

(e-mail: mattina@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON, Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers

(e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Daniel BAYCE, Director Ejecutivo, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Canelones

(e-mail: dbayce@inase.org.uy)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /

AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /

AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION ZUM SCHUTZ GEISTIGEN EIGENTUMS (ARIPO) /

ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Pierre Claver RUNIGA, Head, Policy, Legal and International Cooperation, African Regional Intellectual
Property Organization (ARIPO), Harare, Zimbabwe

(e-mail: pruniga@aripo.org)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBEBES)

Sangeeta SHASHIKANT (Ms.), President, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBEBES), Bonn, Germany
(e-mail: ssangeeta@myjaring.net)

Mariam MAYET (Ms.), Executive Director, African Centre for Biodiversity, Johannesburg, South Africa
(e-mail: mariam@acbio.org.za)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Brussels, Belgium
(e-mail: mbruins1964@gmail.com)

EUROPEAN COORDINATION VIA CAMPESINA (ECVC)

Gerhard PORTZ, European Coordination Via Campesina (ECVC), Bekon, Germany
(e-mail: hoflaedchen.portz@web.de)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Szonja CSÖRGŐ (Ms.), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, European Seed Association (ESA), Brussels, Belgium
(e-mail: szonjacsgo@euroseeds.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEJUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Dominique THÉVENON (Mme), Board member, Treasurer - CIOPORA, AIGN®, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: t.dominique4@aliceadsl.fr)

Bruno ETAVARD, Board Member, Meilland International, Le Luc en Provence, France
(e-mail: bruno@meilland.com)

Micaela FILIPPO, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: info@ciopora.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Hélène GUILLOT (Mme), International Agricultural Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon, Switzerland
(e-mail: h.guillot@worldseed.org)

Judith DE ROOS - BLOKLAND (Ms.), Legal Advisor, Regulatory and Legal Affairs, Plantum NL, Gouda, Netherlands
(e-mail: j.deroos@plantum.nl)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Martin EKVAD, Chair

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Francis GURRY, Secretary-General

Peter BUTTON, Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel

Jun KOIDE, Technical/Regional Officer (Asia)

Ben RIVOIRE, Technical/Regional Officer (Africa, Arab countries)

Leontino TAVEIRA, Technical/Regional Officer (Latin America, Caribbean countries)

Hend MADHOUR (Ms.), Data Modeler

Ariane BESSE (Ms.), Administrative Assistant

[Annex II follows /
L'annexe II suit /
Anlage II folgt /
Sigue el Anexo II]

Allocution de clôture de M. Martin Ekvad, président du Comité administratif et juridique (CAJ),
au Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative
et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV
tenu à Genève le 24 octobre 2016

- Le matériel de reproduction ou de multiplication et le produit de la récolte sont deux concepts clés de la Convention UPOV.
- La Convention UPOV ne définit ni le matériel de reproduction ou de multiplication ni le produit de la récolte.
- Les membres de l'UPOV ont mis en œuvre les notions de matériel de reproduction ou de multiplication et de produit de la récolte dans leur contexte particulier.
- Le fait qu'un matériel végétal puisse être à la fois matériel de reproduction ou de multiplication et produit de la récolte est un facteur de complication.
- L'harmonisation ou l'homogénéité aide toutes les parties prenantes à comprendre l'étendue des droits d'obtenteur.
- Il est important de communiquer avec les agriculteurs, les producteurs et les autres parties prenantes jouant un rôle dans la chaîne de valeur au sujet des avantages offerts par les nouvelles variétés végétales et donc par les droits d'obtenteur.
- Tous les types d'agriculteurs sont nécessaires et complémentaires et la Convention UPOV prévoit des exceptions particulières pour les activités de certains agriculteurs, par exemple ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance.
- Les juges ont rendu des jugements sur le matériel de propagation ou de multiplication et le produit de la récolte dans certains membres de l'UPOV.
- Les jugements prenaient en considération les facteurs suivants :
 - l'intention;
 - le principe de la cascade pour le matériel de propagation ou de multiplication et le produit de la récolte;
 - la préservation des intérêts des obtenteurs et des producteurs ou agriculteurs.
- Des cas pertinents semblent fournir des interprétations satisfaisantes dans les secteurs des semences et des plantes ornementales.
- Il serait utile que les obtenteurs rendent compte des problèmes concrets qu'ils rencontrent.

Messages pour l'UPOV

- S'efforcer d'élaborer une conception commune du matériel de propagation ou de multiplication et du produit de la récolte.
- Une liste non exhaustive des facteurs éventuels dans le projet de notes explicatives peut être utile, même si les membres de l'UPOV ont leurs propres définitions.
- Une meilleure compréhension de l'expression "ait raisonnablement pu" serait utile.
- Le compte rendu de ce séminaire peut constituer une précieuse source d'information pour les membres de l'UPOV.
- Les cas signalés à l'UPOV seront publiés sur le site Web de l'Union.

Messages pour les obtenteurs

- Les obtenteurs souhaiteront peut-être recourir à des systèmes juridiques pour clarifier la situation.
- Les obtenteurs souhaiteront peut-être coopérer pour soumettre des cas aux tribunaux (exemples : Anti-Infringement Bureau for Intellectual Property Rights on Plant Material (AIB)/Breeders Trust).
- Le législateur peut décider d'agir en fonction de l'issue des différents cas.
- Les obtenteurs doivent s'assurer que les contrats utilisés ont une portée réelle afin de pouvoir exercer leurs droits sur le produit de la récolte.

[Fin de l'annexe II et du document]